

Procès-verbal et Compte-rendu  
Conseil Communautaire du 24 Novembre 2015

**Présents** : RANNARD Paul, CHATENOUD Jean-Luc, FOURNET Marie-Claude, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, CUTELLE Marthe, CLERC Didier, MUTTINELLI Gérard, GODARD Jean-Claude, MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAMBERT Alain, DUCLOSSON Daniel, REY Dominique, MACHARD Jean-Yves, GOUTAZ Mickaël.

**Excusés** : Annick SAJOUS (procuration à S. TARAGON)

**Secrétaire de séance** : Jean-Marc LAGRIFFOUL

**Date de convocation** : 19/11/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 21 - Présents : 20 - Votants : 21 (un pouvoir)

Heure d'ouverture de séance : 20H07          Heure de clôture de séance : 22h42

**Ordre du jour** :

- Adoption du compte rendu du 27.10.2015
- Compte rendu des décisions prises
- Zone de Loisirs : bilan piscine 2015
- Assainissement : Rapport 2015 (RPQS)
- Maison de vie 2 : approbation de l'avant-projet et dossier de financement
- Schéma départemental : avis de la communauté suite à la transmission du rapport de Mr le Préfet concernant la nouvelle organisation
- Sidefage : modification statutaire
- CDRA : convention de portage du contrat Ussets et Bornes
- Décisions modificatives : rectification suite erreur de saisie au budget primitif
- Environnement : validation programme affluents du Rhône 2016
- Informations et Questions Diverses.



Le Président, avant d'ouvrir la séance, invite les participants à une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris.

**I - Compte-rendu de la séance du 27/10/2015**

Le conseil adopte le compte-rendu de la dernière séance après prise en compte de l'observation de Mr J.Y Mâchard qui précise qu'il s'agissait de l'aire de grand passage de Cruseilles et non de Reignier comme indiqué en dernière page (rubrique Informations et questions diverses : Sigeta).

**II - Communications des Décisions**

**N°22/2015 en date du 13.11.2015 - Objet : Marché de maîtrise d'œuvre ZAC III de la Croisée**

**Délégation au Président**

Après dépouillement et analyse, par Teractem, des offres reçues, et conformément au cahier des charges, l'attributaire du marché est :

SELARL MONOD & ASSOCIES, 5 Rue Viala, 01200 Bellegarde sur Valserine  
aux conditions suivantes :

Réalisation des missions telles que définie lors de la consultation pour un montant de 67 500 € HT avec une note finale de 85,2/100, soit classée 1<sup>ère</sup>.

**N° 23/15 en date du 16/11/2015 - AVENANT en moins-value N° 1**

**Délégation au Président**

Marché de travaux « Réhabilitation de la station d'épuration de 500EH et des collecteurs de Marsin Commune de Chêne en Semine »

Lot n°2 : Réhabilitation du réseau

Suite aux économies faites lors de la réalisation du chantier, dont notamment la non réalisation de travaux d'enrobés,

Le marché avec l'entreprise SARL RANNARD Frères est modifié comme suit :

Montant initial	199 000,15 € HT
Avenant N°1	- 9 445,15 € HT
Nouveau montant du marché	<b>189 555,00 € HT</b>

**III - Zone de Loisirs**

• Bilan piscine :

Le bilan de la saison est projeté. Il fait apparaitre un déficit de fonctionnement 90 050.74 € (dont de nombreux travaux d'entretien non prévus : travaux d'adduction d'eau, reprise suite éboulement d'un talus...) ou de 92 493.87 € avec les investissements.

Il faut noter l'augmentation de la participation des scolaires. La commission reverra à ce sujet le souci rencontré dans les réservations et les non présentations.

Ce bilan permet d'afficher plus de 19 000 entrées soit un nombre en très nette hausse par rapport à 2014 (année déplorable du point de vue météorologique).

Même si le bilan est déficitaire, il s'agit d'un service public bien apprécié.

Le Président tient à remercier Mrs Magnin et Rey pour leur investissement tout au long de la saison et en amont pour la préparation.

• Bâtiment entrée de Zone :

Mr Magnin indique que la mise en concurrence pour le choix d'un maître d'œuvre a été faite et que malgré la diffusion sur le site des marchés publics, une seule offre est parvenue. Après négociation, le cabinet Ingénus est retenu pour un forfait d'honoraires de 33 700 €.

• Commission :

Mr Magnin propose que la commission se réunisse le Jeudi 17/12 à 19 heures afin de préparer la saison 2016 de la piscine, d'aborder le dossier de reprise de la gérance du bar suite au départ de Mme Rey. A cet effet, il indique que celle-ci serait vendeuse du matériel installé au bar (frigo, machine à hot dog, tasses, ...) pour un prix forfaitaire de 1200.00 € payable sur 2016. Le conseil donne son accord.

**IV - Assainissement**

Mr Lambert présente ensuite le rapport sur les services d'assainissement autonome et non collectif. Ces rapports doivent être adressés annuellement aux autorités tels que le Conseil Départemental ou l'Agence de l'Eau mais en beaucoup plus détaillé et avec les indicateurs très techniques. Aussi une présentation simplifiée est faite.

Elle permet d'afficher que sans subvention d'équilibre venant du budget principal, ces services ne pourraient être équilibrés. Mr Lambert souhaiterait aussi que les frais soient le plus justement évalués, notamment les frais de personnels affectés à ces services et ce bien que certaines dépenses ne puissent être facilement calculées (carburants, assurances, frais de secrétariat,..)

Le conseil s'interroge sur la baisse du nombre d'abonnés pour certaines communes. Les services sont appelés à vérifier ces données.

## V - Maison de vie

- Projet de création de la maison de vie 2

Une réunion a eu lieu le 05/11 avec les services de Semcoda et l'architecte. Il a été arrêté un principe de réalisation de 629.05 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée. Le centre de l'œil a confirmé son intérêt pour environ 300 m<sup>2</sup> mais souhaiterait bénéficier d'un équipement aménagé (hors matériel) et non brut avec location. Une rencontre aura lieu le 10 décembre avec le centre existant sur Oyonnax, afin de bien définir les besoins.

Le conseil accepte l'avant-projet et charge le Président de solliciter les financements (DETR, Aide du conseil Départemental et des parlementaires).

Le permis de construire sera déposé dans les prochains jours avec une instruction en parallèle avec celle portant modification du Plan Local d'urbanisme de Chêne permettant cette réalisation.

Dès à présent l'orthoptiste (installée provisoirement dans le local PMI) et la sage-femme (idem chez le médecin) seraient intéressées par le nouveau bâtiment.

- Fonctionnement de la maison de vie 1

Le Président donne le compte-rendu de la rencontre avec les locataires de la maison de Vie 1. Ceux ont remercié la communauté pour la création de jardins familiaux. Mme Vassau-Delprête sera l'interlocuteur unique entre les locataires et la Communauté. Il a été décidé que la communauté mettrait à disposition des décorations pour les fêtes de fin d'année.

Enfin, des animations avec les enfants du centre multi accueil sont déjà programmées.

Le Président indique qu'il a été saisi d'une demande d'utilisation de la salle commune par « la Vie en soi ». Mme Cutelle précise que cette animation le mardi soir peut tout à fait être organisée puisque les cours de yoga ont cessé suite aux problèmes de santé de l'animateur. Dans un premier temps la mise à disposition serait gracieuse de janvier à mi-mars 2016.

Il poursuit en précisant que Mme Steck, ostéopathe, cessera ses fonctions fin d'année pour causes familiales et cédera son bail à Mme Gervais qui l'a remplacée pendant son congé maternité. Enfin, le conseil souhaite la venue d'un second médecin. A suivre...

## VI - Organisation Territoriale

Le Président rappelle qu'afin de respecter la loi, la communauté se doit de se regrouper avec d'autres collectivités afin de respecter le seuil légal de population fixé. Il indique toutefois que ce n'est pas un nombre d'habitants qui réalise des dossiers mais bien la volonté et l'engagement d'une collectivité.

Mr le Préfet a transmis un projet de schéma d'organisation territoriale qui doit obtenir l'avis du conseil. Il s'agirait de regrouper les Communautés du Pays de Seyssel, du Val des Usses et de la Semine.

Le Président propose un texte de délibération. Un vaste et long débat s'engage.  
Les élus s'accordent à regretter cette décision législative mais sont conscients qu'ils doivent respecter cette loi.  
Après vote, ils acceptent le projet de schéma (sauf une voix contre : L. Chaumontet) avec des réserves notamment sur le scolaire et les délais de mise en application trop courts (1/01/2017).

## VII - Sidefage

Une modification statutaire est proposée. Le Sidefage a transmis les motifs de cette proposition :

\* le contexte réglementaire des établissements publics (délai de consultation des adhérents en cas de modification des statuts, conditions de retrait d'un adhérent) ainsi que la terminologie et la technicité du domaine de la gestion et la valorisation des déchets ont progressivement évolué, il convient de refondre la rédaction des statuts du SIDEFAGE en conséquence.

\* également que dans le cadre du renforcement de la coopération du SIDEFAGE, et ce, dans le cadre de ses compétences, avec d'autres personnes publiques, un 5<sup>ème</sup> paragraphe « COOPERATION AVEC D'AUTRES PERSONNES PUBLIQUES » pourrait être intégré à l'article 2 « OBJET » des statuts.

Le conseil donne un avis favorable pour cette mise à jour de terminologie.

## VIII - Contrat de Développement Rhône Alpes CDRA Ussets et Bornes

Le Président rappelle que le territoire des Ussets et Bornes a engagé depuis 1999 et en partenariat avec la Région Rhône-Alpes, la mise en œuvre de la politique territoriale "contrat de développement de Rhône-Alpes", contrat d'objectifs et de moyens financiers pour accompagner la mise en œuvre de projet de développement sur le territoire.

Il rappelle que la Région a suspendu cette démarche en mai 2014 dans l'attente de définition de nouvelles politiques territoriales en 2016 (contexte de fusion de Région, loi Nôtre, contraintes budgétaires...).

Il précise que le territoire des Ussets et Bornes a été retenu pour mettre en œuvre un programme européen Leader à compter de 2016 et jusqu'en 2021.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Seyssel assure le rôle de structure porteuse des procédures territoriales contractuelles de développement local à l'échelle du territoire des Ussets et Bornes depuis 1999 et ce jusqu'à la fin de l'année 2015.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CC Pays de Cruseilles assurera cette tâche.

Le conseil est appelé à se positionner sur cette proposition : avis favorable.

## IX - Décision modificative

Le Président indique qu'au budget primitif de la zone de loisirs une erreur de saisie a été faite (compte erroné : inscrit 1 000 000 € au compte 2135 alors que prévu au 2138) mais qu'entre temps des dépenses non prévues ont bien été imputées au compte 2135.

Il propose, compte tenu des montants (dépassement de ceux autorisés par décision), de rectifier cette erreur et d'inscrire les sommes correspondantes au bon compte.

Il rappelle que ce budget a déjà fait l'objet d'une décision modificative N° 1 pour enlever 30 000 € à l'investissement (décision N°20/15 du 31/08/2015) mais qui ne peut être saisie par la trésorerie compte tenu de l'absence de crédits au compte 2138.

Le conseil accepte la modification qui ne remet pas en cause le montant total inscrit au budget.

Intitulé du compte	augmentation	diminution
<b>Chapitre 021</b>		
2135 – Aménagement des constructions		900 000.00
2138 – autres constructions	900 000.00	
<b>TOTAL</b>	<b>900 000.00</b>	<b>900 000.00</b>

De plus il est indiqué que des décisions modificatives devront être prises par le bureau afin d'enregistrer les sommes dues pour le redressement de la dette de l'Etat. Bien que ces sommes soient prélevées sur les montants mensuels d'acompte de fiscalité, il est nécessaire de prévoir ces dépenses à savoir :

<u>Cpte 7398</u> redressement des finances publiques	30 496.00
<u>Cpte 739118</u> prélèvement au titre du dégrèvement des auto-entrepreneurs	470.00

## X - Environnement

Mr Chaumontet, Vice-Président, donne le compte-rendu de la rencontre du 10 Novembre qui a permis de présenter le bilan des études lancées avec la FRAPNA dans le cadre des mesures de protections des affluents du Rhône. Au cours de cette réunion, le programme 2016 des actions opérationnelles issues du diagnostic écologique des cours d'eau a été présenté. Il s'agit maintenant de valider les points sélectionnés d'un commun accord par l'ensemble des partenaires lors de la réunion du 10 novembre 2015.

Le conseil donne un avis de principe favorable aux actions de préservation et de valorisation des affluents du Rhône pour un montant supplémentaire total de 21 687.15 € pour 2016 dont 6 137.40 € net à la charge de la Communauté de Communes de la Semine qui seront engagés sur l'année 2016 (en cas de désengagement d'un partenaire financier, les actions opérationnelles seront revues à la baisse).

Il reste un point à éclaircir avec la commune d'Eloise pour le ruisseau à proximité de l'école qui ne devrait pas être modifié (à laisser en l'état pour des raisons de sécurité). Le vice-président est chargé de faire l'information à la FRAPNA.

## XI - Informations et Questions Diverses

- Sme cru : suite au dernier conseil et avant de prendre une décision, il a été convenu de visiter les éventuels sites concernés par la préservation des zones humides prioritaires, répertoriées par le SMECRU. Un rendez-vous est fixé à la Communauté le 03/12 à 14heures.
- Zone d'activités : La commission se réunira le 30/11 puis recevra les acteurs économiques de la zone. Un compte-rendu sera fait lors du prochain conseil. Mr Lagriffoul donne une information sur les avancées concernant les acquisitions foncières par l'EPF pour la ZACIII (accord trouvé avec le groupement forestier).

Enfin, le président indique avoir eu ce jour des contacts avec les services de l'Etat dont la DRIRE et Mr le préfet à propos du dossier d'implantation d'Excoffier sur la ZAC II. Il s'agit d'un dossier lourd et complexe mais dont l'instruction laisse présager une ouverture du site fin 2017/début 2018.

- Trésorerie : un courrier du ministère annonce la fermeture définitive de la trésorerie de Seyssel ; Tout sera transféré au 01.01.2016 à la Trésorerie de Frangy.
- PLUI : Mr Carré a remis une note sur l'avancement des différents dossiers relatifs aux modifications en cours de certains documents d'urbanisme à savoir :
  - PLU de Chêne : enquête publique du 21/12/15 au 25/01/16
  - Carte Communale de Chessenaz : suite à une erreur administrative de la commune, le dossier va prendre du retard
  - Modification simplifiée du PLU d'Eloise : la commission se réunira le 25/11
  - Modification du Pos de Clarafond/Arcine : lancement procédure lors du prochain conseil si devis arrivé pour choix du bureau
  - PLUI de la Semine : la réunion de lancement a eu lieu le 16 novembre dernier, le bureau d'étude doit maintenant rencontrer un ou plusieurs élus pour chaque commune.
- Communication : Mr Mâchard indique que le travail de préparation du site internet se poursuit pour une mise en œuvre dès janvier 2016. Il rappelle que le 09/12, les conseillers et personnels se réuniront pour le traditionnel repas de fin d'année. Enfin il souhaite que la commission se réunisse le 14/12 prochain.
- Réunions :
  - l'assemblée générale de l'EPF aura lieu le 11/12 à Allonzier (Mr Lagriffoul)
  - L'assemblée générale du tennis aura lieu le 04/12 à Clarafond
- Divers :
  - Bâtiment omnisports : Mr Rollier signale un dysfonctionnement du système de chauffage
  - Coupe de bois pour Maison de Vie 2 : une affiche sera déposée dans les mairies afin de préciser les conditions et date de soumission.

Le prochain conseil aura lieu le **mardi 15/12 à 19h30 avec l'accueil du Syane (dossier fibre optique).**

Le secrétaire de séance,  
Jean-Marc LAGRIFFOUL

